

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 388 Vœu relatif à la politique tarifaire des commerces sur les berges de Seine.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la délibération 2015 SG 42 – Aménagement des berges de la Seine liaison Bastille/Tour Eiffel (1^{er}, 4^{ème}, 7^{ème}, 12^{ème}) - Bilan de concertation et projet arrêté ;

Considérant que cette délibération permettra aux Parisiennes, aux Parisiens et à celles et ceux qui visitent Paris de se réapproprier la Seine, patrimoine fondateur de notre ville ;

Considérant que ce nouvel espace public doit être un espace populaire, accessible à tous les types de publics ;

Considérant que les politiques tarifaires pratiquées dans les bars et restaurants des aménagements de la rive gauche sont globalement assez élevées, et peuvent être rédhitoires pour les catégories populaires ;

Considérant que cette inquiétude ressort fortement dans la concertation autour de ce nouveau projet ;

Sur proposition de MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE et des élu-e-s Groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris veille, lors de la délivrance des concessions sur les aménagements des berges de Seine, à la diversité des activités et commerces proposés, et notamment en fonction des grilles tarifaires.